

Délibération n° 491 du 23 juin 2025
relative à l'ouverture et à l'ajustement d'autorisations de programme et d'engagement
et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles dans le cadre de la
décision modificative n° 1 du budget principal propre 2025 de la Nouvelle-Calédonie

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 15 du 28 août 2014 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 470 du 28 mars 2025 relative au budget primitif propre de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2025 ;
Vu l'arrêté n° 2025-939/GNC du 5 juin 2025 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 36/GNC du 5 juin 2025 ;
Entendu le rapport n° 60 du 10 juin 2025 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est approuvée la création, en dépenses, d'une autorisation de programme d'un montant total de 800 000 000 F CFP, et de 3 autorisations d'engagement d'un montant total de 683 903 233 F CFP, détaillées dans les annexes 1 et 3 jointes à la présente délibération.

Article 2 : Est approuvé l'ajustement, en dépenses, de 3 autorisations de programme d'un montant total de 4 271 364 931 F CFP, et d'une autorisation d'engagement d'un montant total de 4 098 978 156 F CFP, détaillées dans les annexes 1 et 3 jointes à la présente délibération.

Article 3 : Aucune clôture, en dépenses, d'autorisations de programme et d'engagement n'est présentée dans le cadre de cette décision modificative.

Article 4 : La situation globale des dotations pluriannuelles en dépenses, après décision modificative n° 1 du budget principal propre 2025, est détaillée dans les annexes 2 et 4 jointes à la présente délibération et arrêtée comme suit :

	Situation AP/AE	Situation des CP				Reste à financer après DM1 2025 (a) - (b) - (d)
	Montant AP/AE ajusté (a)	Réalisé CP au 31/12/2024 (b)	Réalisé CP au 02/06/2025 (c)	Taux de réalisation (b) + (c) / (a)	Montant CP 2025 après la DM1 2025 ** (d)	
Fonctionnement	28 798 799 187	14 789 443 939	1 646 799 938	63%	5 464 817 694	8 544 537 554
Investissement	57 035 125 958	24 226 596 815	1 363 672 175	47%	7 006 667 020	25 801 862 123
Total général	85 833 925 145	39 016 040 754	3 010 472 113	52%	12 471 484 714	34 346 399 677

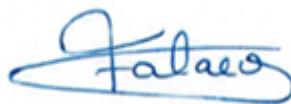
* avec les modifications demandées à la DM1 2025

** y compris les déplacements de crédits au 02/06/2025

Article 5 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 23 juin 2025.

**La Présidente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Veylma FALAE